En Chanan
Les Pennois Attentifs au Patrimoine et à l'Environnement

« Charte » de l'association

1. Les membres de l'association :

- Sont habitants du village, permanents ou occasionnels, propriétaires ou locataires;
- Sont visiteurs ou voisins, sans attache légale au village;
- Sont portés par le sens du bien commun.

2. Se groupent parce-qu'ils :

- Aiment le village ;
- Considèrent que le cadre de vie c'est aussi l'harmonie qui règne entre les habitants et cherchent à la favoriser par des actions qui rassemblent et en étant attentifs à ce que chacun trouve sa place ;
- Apprécient la richesse du patrimoine pennois, en particulier son exceptionnel paysage, et en mesurent la fragilité ;
- Désirent :
  - faire connaître, protéger, valoriser le patrimoine naturel et culturel pennois et des environs;
  - protéger et améliorer leur cadre de vie ;
- Souhaitent le développement et la valorisation du village et de ses hameaux dans le respect de son identité ;
- Insistent pour que les choix de développement retenus soient issus d'une réelle concertation dans la prise en compte et le respect des points de vue de chacun.

3. Se groupent pour :

- Porter ou accompagner activement les projets, petits ou grands, qui s'inscrivent dans le cadre défini ci-dessus;
- Soutenir les initiatives favorables au développement harmonieux des activités économiques, (agricoles, touristiques, autres...) dans le respect de l'environnement et dans une perspective durable et innovante, menant à un regain d'activité, d'image et d'attractivité du village et de la commune entière;
- Contraindre fermement toute entreprise pouvant impacter l'environnement ou le cadre de vie à s'inscrire dans le cadre défini ci-dessus et s'y opposer si elle en sortait.

11 mars 2018